



L'Organisation mondiale des douanes (OMD), en collaboration avec l'Ecole nationale des douanes (END) et le Centre régional de formation (CRF) de Ouagadougou, organise du 23 au 27 avril 2018 dans la capitale burkinabè, un atelier d'accréditation d'experts formateurs en Règles d'origine. Cette formation vise à élargir le vivier d'experts formateurs francophones dans le domaine, au service des administrations douanières nationales et de l'OMD.

Pour renforcer la réserve de ses experts formateurs en matière de règles d'origine, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) organise, du 23 au 27 avril 2018 à Ouagadougou, un atelier d'accréditation de 13 fonctionnaires des douanes francophones. Au nom du directeur général de l'Ecole nationale des douanes (END) et du Centre régional de formation (CRF), le directeur des études, des évaluations et des stages de l'Ecole, Georges Armand Médah, a rappelé aux participants venus des régions Afrique occidentale et centrale (AOC) et Afrique orientale et australe (AOA), que les Règles d'origine sont devenues un élément incontournable du système commercial actuel. Plus de 300 accords commerciaux préférentiels sont en vigueur dans le monde entier, avec près de 100 autres en phase de négociation, a-t-il dit. Les Règles d'origine permettent une application correcte de ces accords, ce qui favorise le développement du commerce et encourage l'investissement.

Pour sa part, l'administrateur technique principal à la direction de l'OMD, Azzam Werdelin Métté, l'une des formatrices, a souligné qu'après l'accréditation d'experts formateurs anglophones, cet atelier d'accréditation est le premier en français et confié au CRF de Ouagadougou, spécialiste dans les matières qui sont à la base de l'expertise douanière à savoir le classement tarifaire, la valeur et l'origine. Elle a justifié l'organisation de cet atelier par le fait qu'« En matière d'origine, le continent africain connaît un énorme développement, surtout avec

la négociation de l'Accord de libre-échange continental, les Accords de partenariat économique avec l'Union européenne et les différents accords de libres-échanges régionaux ».

Accroître le dispositif d'experts

Déjà, la Directrice générale adjointe (DGA) des douanes, Micheline Ilboudo, représentant le directeur général, a salué le travail de l'END qui, chaque jour, remplit « admirablement » sa mission en tant que Centre régional de formation de l'OMD. Etant des critères qui permettent de déterminer le pays d'origine d'un produit, les Règles d'origine sont importantes, a estimé Micheline Ilboudo, car les droits et restrictions applicables à la marchandise dépendent dans bien des cas, de l'origine des marchandises. Pour elle, l'atelier a une double portée en ce sens qu'il permettra d'une part, d'évaluer l'expertise technique des participants en matière d'origine, leurs compétences en communication et en techniques de formation, et de l'autre, à l'OMD d'accroître son dispositif d'experts avec ceux qui seront accrédités à l'issue d'une procédure de confirmation sur le terrain. Une fois accrédités, a poursuivi Mme Ilboudo, ces experts pourront conduire des activités de formation et d'assistance technique pour le compte de l'OMD et au profit des administrations douanières membres. « Vu l'importance des regroupements économiques régionaux, nous estimons que la matière des règles d'origine va, à court et moyen terme, être la grande compétence à mobiliser par les douaniers dans le cadre de leur travail quotidien », a précisé la DGA des douanes. Avec cette volonté de lever les barrières aux échanges et d'assurer l'intégration sociale et économique effective, a expliqué Micheline Ilboudo, « il est évident que les douaniers devraient avoir dans leur paquet de compétences, celle des règles d'origine pour la sécurisation des recettes douanières en évitant d'accorder des avantages indus à des importations qui ne pourraient bénéficier des avantages liés à leur origine ».

Jean-Marie TOE

Sidwaya